

COMPTES CONSOLIDES 2017

57-77 avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre Tél. : 01 53 90 15 90 - Fax : 01 53 90 15 91 S.A. au capital de 882.173 € - RCS Créteil B 412 460 354

Comptes Consolidés IT Link au 31 décembre 2017

Les comptes consolidés sont établis en milliers d'euro (K€)

A- Etat de la situation financière consolidée

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non-courants	4 316	2 554
Goodwill	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	19	32
Immobilisations corporelles	2 002	411
Autres actifs financiers	337	173
Actifs d'impôt différé	756	736
Actifs courants	26 453	24 068
Clients et autres débiteurs	23 602	22 573
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	2 851	1 495
Actifs détenus en vue de la vente	-	-
TOTAL ACTIF	30 769	26 622

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Capital	882	882
Réserves consolidées	8 099	5 595
Résultat de la période	985	2 499
Prime d'émission	1 480	1 480
Actions Propres	- 278	- 301
Capitaux propres - Part du Groupe	11 168	10 155
Intérêts minoritaires	23	22
Capitaux Propres	11 191	10 177
Passifs non courants	3 204	2 516
Provisions à long terme	476	357
Passifs financiers	2 728	2 007
Dettes immobilisées	2 720	152
Passifs courants	16 374	13 929
Provisions	52	60
Dettes Factor	3 715	2 782
Fournisseurs et autres créditeurs	12 223	10 891
Autres passifs financiers	384	196
Passifs détenus en vue de la vente	-	-
TOTAL PASSIF	30 769	26 622

B- Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de prestations de services	44 001	42 028
Autres produits des activités ordinaires	684	1 036
Produits des activités ordinaires	44 685	43 064
Charges de personnel	30 503	29 357
Charges externes	11 368	9 887
Impôts et taxes	890	634
Dotations aux amortissements et provisions	409	476
Autres produits/autres charges	34	150
Coûts opérationnels	43 204	40 504
Résultat opérationnel	1 481	2 560
Produits financiers	74	36
Coût financier brut	100	86
Coût financier net	-26	-50
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat avant impôt	1 455	2 510
Charge d'impôt sur le résultat	465	6
Résultat net des activités poursuivies	990	2 504
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES		
Résultat net de l'ensemble consolidé	990	2 504
Dont :		
Résultat net part du groupe	985	2 499
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	5	5
Résultat par action	0,57	1,44
Résultat dilué par action	0,57	1,44

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions, lui-même augmenté du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des diverses options de souscriptions attribuées. Il n'y a pas d'options de souscriptions attribuées en date de clôture.

C- Etat du résultat global consolidé

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	990	2 504
Produits et charges comptabilisés		
directement en capitaux propres		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	990	2 504

D- Tableau de variation des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés consolidées	1 017	2 504
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	368	243
- Variation des impôts différés	-20	-479
- Plus-values de cession		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 365	2 268
Variation du BFR lié à l'activité	1 084	-1 993
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	2 449	275
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Augmentation investissements Prêts	-164	-40
Acquisitions d'immobilisations	-1 843	-224
Cessions ou remboursements d'actifs	1	1
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-2 006	-263
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Versement de dividendes	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	-6
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	955	-109
Autres variations (actions propres)	0	18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	955	-97
Variation de la trésorerie (A+B+C)	1 398	-85
Trésorerie d'ouverture (1)	1 299	1 384
Trésorerie de clôture (1)	2 697	1 299

(1) Les montants de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits au bilan :

(milliers d'Euros)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 851	1 495
Découverts bancaires	(154)	(196)
Trésorerie de clôture	2 697	1 299

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose elle, des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

E- Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(milliers d'Euros)	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux Propres – Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Totaux Capitaux Propres
Situation au 31/12/2015	882	1 480	2 527	2 644	7 533	24	7 557
Affectation du Résultat consolidé 2015	0	0	2 644	-2 644	0	0	0
Résultat consolidé au 31/12/2016	0	0	0	2 499	2 499	5	2 504
Variation des titres d'autocontrôle	0	0	19	0	19	0	19
Variation écart de conversion	0	0	-1	0	-1	0	-1
Autres Variations	0	0	105	0	105	0	105
Dividende versé	0	0	0	0	0	-7	-7
Situation au 31/12/2016	882	1 480	5 294	2 499	10 155	22	10 177
Affectation du Résultat consolidé 2016	0	0	2 499	-2 499	0	0	0
Résultat consolidé au 31/12/2017	0	0	0	985	985	5	990
Variation des titres d'autocontrôle	0	0	23	0	23	0	23
Variation écart de conversion	0	0	7	0	7	0	7
Autres Variations	0	0	-7	0	-2	-5	-7
Dividende versé	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31/12/2017	882	1 480	7 816	985	11 168	23	11 191

F- Annexe aux comptes consolidés

1. Informations générales

1.1. Evènements significatifs de la période

Fusion des entités IT LINK SYSTEM et IPSIS (Ingénierie pour Signaux et Systèmes)

Dans un objectif de simplification de l'organisation juridique du Groupe, d'amélioration et de fluidification du fonctionnement intra-Groupe via une intégration plus étroite des collaborateurs des deux sociétés, il a été procédé à la fusion absorption d'IPSIS par IT LINK SYSTEM. Cette Fusion a été réalisée au moyen de l'apport à IT LINK SYSTEM de la totalité de l'actif d'IPSIS contre la prise en charge par IT LINK SYSTEM de la totalité du passif de cette dernière. Cette fusion a été réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2017.

1.2. Evènements post clôture

Révocation du Président Directeur Général

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des Conseils d'administration des deux sociétés. Monsieur Serge Benchimol est l'un des fondateurs du Groupe It Link, et a dirigé la Société depuis sa création en 1986.

Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Le conseil d'administration de la société IT Link France a désigné Monsieur Robert Zribi, jusqu'ici Directeur général délégué et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

2. Règles et principes comptables

2.1 Référentiel comptable

REFERENTIEL IFRS

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- Améliorations annuelles 2014-2016.

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers »;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients »;
- IAS 40 « Transferts d'immeuble de placement » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »;
- .• Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 et IFRS 4 ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe ne contrôle conjointement aucune Société.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion des comptes exprimés en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises.

2.6 Conversion des transactions libellées en devises

Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.7 Présentation des états financiers (IAS 1)

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.8 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des «équivalents de trésorerie et trésorerie» diminuée des découverts bancaires.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

Les intérêts versés et perçus ainsi que les dividendes perçus sont classés en activité opérationnelle.

2.9 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 4.223 K€ au 31 décembre 2017. Le montant des impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élève à 561 K€.

2.10 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de Recherche et Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique, l'Allemagne et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.11 <u>Immobilisations incorporelles et corporelles</u>

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

<u>Immobilisations corporelles (IAS 16)</u>

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour

l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

 Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme;

- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.12 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables aux actifs nets correspondant (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles ainsi qu'aux budgets validés en conseil d'administration.

2.13 Contrats de location

L'IAS 17 impose l'activation des contrats ayant pour effet de transférer au preneur la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif avec ou sans transfert de la propriété in fine (contrats de location financement ou finance lease par opposition aux contrats de location simples ou operating leases).

Le groupe n'a pas de contrat de location d'un montant significatif en cours de validité.

2.14 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le groupe conformément à la norme IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transactions ;
- Prêts et créances ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs disponibles à la vente.

Le groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis.

Actifs détenus à des fins de transactions

Ce sont des actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de réalisation d'un profit à court terme, ou bien encore volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti - taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Les plus ou moins-value latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat lors de leur détermination.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires et en capitaux propres pour les actifs non monétaires.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont classés en autres actifs, courants et non courants et en trésorerie.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité est considérée comme non poursuivie quand les critères de classification d'un actif détenu en vue d'être cédé ont été satisfaits ou lorsque le groupe a cédé l'activité.

2.16 Stocks et en-cours

Le groupe n'a pas vocation à stocker une part significative de ses achats ou de sa production.

2.17 <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

2.18 Titres d'autocontrôle

La société a décidé de mettre en œuvre son programme de rachat d'actions qui a pour objectif :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'attribuer des actions notamment aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du code de commerce ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des

dispositions des articles L.225-197-1 du code de commerce, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

d'annuler des actions.

Au 31 décembre 2017 :

- le groupe auto détient 83 337 titres (4,80 % du capital)
- le total des titres d'autocontrôle a été évalué à 278 K€ et déduit des capitaux propres ;
- le total des espèces encore détenus, comptabilisés en autres débiteurs, s'élève à 200 K€.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel (IAS 19)

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Le montant des cotisations versées au titre des retraites du personnel et autre avantage à cotisations définies s'élève à 2.119 K€ pour l'exercice 2017.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2017 à 476 K€. Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

Droits à la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficiaient du DIF (droit individuel à la formation) à hauteur de 20 heures par an pour un temps plein.

Ce dispositif a disparu au 1^{er} janvier 2015 et a été remplacé par le CPF (compte personnel de formation).

2.20 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Le groupe applique IFRS 2 pour la comptabilisation des paiements en options de souscription d'actions. Selon IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi à l'aide du modèle de valorisation des options de Black & Scholes.

L'étalement de la charge correspondante se fait linéairement suivant le rythme d'acquisition des options et la contrepartie est imputée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, il n'existe plus d'options de souscriptions d'actions encore valides.

2.21 <u>Cessions de créances (IAS 32 et 39)</u>

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le groupe IT Link cède ses factures à une société d'affacturage qui contrôle le flux de trésorerie généré et qui dispose d'un recours en cas de litige ou de dépassement de couverture. Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

2.22 Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur.

Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de

juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

2.23 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de leur réalisation.

Pour établir le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats au forfait, le groupe applique la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Les contrats étant conclus avec une obligation de résultat, toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseil, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu généralement à la livraison du logiciel et pour les services au moment où ceux-ci sont rendus conformément aux principes décrits précédemment.

Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés pour lesquels le revenu est reconnu au prorata du temps écoulé sur la période de service.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

Les remises, quand elles existent, sont déduites du chiffre d'affaires.

2.24 <u>Crédits d'impôts (IAS 20)</u>

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en tant que « subventions d'exploitation » dans les « Autres produits » du compte de résultat net des honoraires de prestataires.

Depuis fin 2011, le groupe a fait appel à un prestataire externe afin de calculer les nouveaux crédits d'impôts recherche.

Les CIR sont de 606 K€ pour 2016 et de 464 K€ pour 2017.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé quant à lui en déduction des charges de personnel. Au titre de 2016, il est de 831 K€. Pour 2017, il est de 977 K€.

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture au 31 décembre 2016. La société IPSIS a été absorbée par la société IT LINK SYSTEM, renommée IT LINK FRANCE :

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2016	% de contrôle 31/12/2017	Méthode de consolidation au 31/12/2017
IT LINK SA	Kremlin- Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin- Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,42	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin- Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale

4. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le détail des Goodwill est le suivant :

Sociétés concernées	Date	Valeur nette	Valeur nette	
	d'acquisition	31/12/16 (K€)	31/12/17 (K€)	
IT Link System	1997	84	84	
IPSIS	2000	702	702	
NRX	2014	416	416	
Total		1 202	1 202	

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des évènements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Les analyses de sensibilité effectuées sur le taux d'actualisation utilisé pour effectuer les tests majoré de 1% ne conduiraient pas à constater de perte de valeur sur l'ensemble des filiales. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882 173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre	% du capital
	d'actions	
Dirigeants	613.526	35,34%
Public	1.039.137	59,86%
Actions auto détenues	83.337	4,80%
Total	1.736.000	100 %

6. Compléments d'informations relatifs aux états financiers

a) Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS (En Milliers d'Euros)	Brut au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Autres	Brut au 31/12/2017
Goodwill	1 202	0	0	0	1 202
Immobilisations Incorporelles	438	22	2	0	458
Immobilisations Corporelles	1 633	1 825	272	0	3 187
TOTAL	3 273	1 847	274	0	4 847

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR (En Milliers d'Euros)	31/12/2016	Dotations 2017	Sorties 2017	Autres	31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Goodwill	0	0	0	0	0	1 202
Immobilisations Incorporelles	406	36	3	0	440	19
Immobilisations Corporelles	1 226	221	265	0	1 182	2 004
TOTAL	1 632	258	268	0	1 622	3 225

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

ACTIF (En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Equivalents de trésorerie		
Valeur brute	14	14
Dépréciation	0	0
Valeur nette	14	14
Total	14	14
Trésorerie	2 837	1 481
TOTAL TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 851	1 495

c) Créances clients et autres débiteurs

Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue entre les sociétés du Groupe. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde de 23.302 K€. Il s'agit notamment, des créances clients pour 8.735 K€, des créances affacturées pour 6.803 K€, des créances sur l'Etat pour 7.553 K€, ainsi que des charges constatées d'avance pour 211 K€.

L'état des en cours clients hors affacturage, par antériorité se présente de la manière suivante :

(En Milliers d'Euros)	Solde	< 60 jrs	> 60 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	8.735	7.769	495	471
Net	8.735	7.769	495	471

d) Engagements financiers

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés :	<u>Néan</u>	<u>Néant</u>
Engagements reçus :	<u>1 200</u>	<u>750</u>
Découvert autorisé Banque Populaire	250	250
Découvert autorisé HSBC	150	150
Découvert autorisé SG	800	350

e) Etat des provisions

(En Milliers d'Euros)	Solde au 31/12/2016	Dotation 2017	Reprise 2017 (Provision utilisée)	Reprise 2017 (Provision non utilisée)	Solde au 31/12/2017
PROVISIONS COURANTES	60	16	o	24	52
Provision pour litiges Prud'homaux	52	15	0	24	43
Autres provisions pour risques et charges	8	1	0	0	9

PROVISIONS NON COURANTES	356	120	O	0	476
Provision pour retraite	356	120	0	0	476

PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	146	16	0	o	162
Provision pour Créances Clients	146	16	0	0	162
Provision pour impôts	0	0	0	0	0

TOTAL GENERAL	562	152	o	24	690

f) Passifs

Le Groupe a conclu avec BPI plusieurs avances de trésorerie :

- CICE 2013 à hauteur de 375 K€
- CICE 2014 à hauteur de 562 K€
- CICE 2015 à hauteur de 608 K€

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 341 K€ au 31 décembre 2017.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été acquis sur l'exercice. Ils ont été financés par un prêt de 465 K€ auprès de la Banque Populaire. Le solde de ce prêt est de 447 K€ au 31 décembre 2017.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été en partie financés par un prêt de 607 K€ auprès de la Société Générale. Le solde de ce prêt est de 607 K€ au 31 décembre 2017.

La dette Factor est de 3 715 K€.

g) Produits à recevoir et charges à payer

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017
Clients et comptes rattachés : factures à établir	2 803
Fournisseurs et comptes rattachés : avoirs à recevoir	0
Autres produits à recevoir	0
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 803
(milliers d'Euros)	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés : factures non parvenues	912
Dettes au personnel	1 223
Organismes sociaux	670
Avoirs à établir	235
Etat – Autres impôts	818
TOTAL CHARGES A PAYER	3 858

h) Analyse du Chiffre d'affaires

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires des sociétés

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
IT Link France	39 700	38 251
IT Link Benelux	1 415	1 247
NRX	2 844	2 529
Accelerateur d'Innovation Inc. Canada	43	0
TOTAL	44 002	42 028

Répartition du chiffre d'affaires par nature

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	0	0
Ventes de logiciels	0	7
Maintenance	0	0
Prestation au forfait	3 113	2 321
Prestations de services	40 889	39 700
TOTAL	44 002	42 028

Le chiffre d'affaires 2017 a été réalisé en France à hauteur de 93 %.

i) Charges de personnel

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	21 592	20 336
Charges sociales	8 912	9 021
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	30 504	29 357

	31/12/2017	31/12/2016
Agents de maîtrise	86	90
Cadres	438	417
EFFECTIF MOYEN	524	507

Répartition des effectifs par société :

	Effectif moyen 2017	Effectif moyen 2016
IT Link France SA	500	488
IT Link SA	5	6
IT Link Benelux	11	7
NRX	4	4
Accélérateur Innovation Inc.	2	1
IT Link Germany	2	1
TOTAL	524	507

j) Coût Financier Net

Coût Financier Net (En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016	
Autres produits financiers	73	36	
PRODUITS FINANCIERS	73	36	
Intérêts et autres charges financières	88	86	
COUT FINANCIER BRUT	88	86	
COUT FINANCIER NET	(15)	(50)	

k) Impôts sur le résultat

Le groupe est intégré fiscalement.

• Ventilation de la charge d'impôt

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	23	2
Impôts différés	-20	-479
Total	3	-477
Taux d'impôt effectif	0,21%	-19,09%
CVAE	462	484

• Ventilation de l'actif d'impôt différé

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		
Pertes reportables	511	511
Différences temporaires	245	225
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	756	736

Ventilation de l'impôt différé passif

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016	
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
Différences temporaires	0	0	
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	0	0	

• Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (33,33%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(En Milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	990	2 504
Impôts courants	17	2
Impôts différés	-20	-479
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwills	987	2 026
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-330	<i>-675</i>
Différences permanentes (1)	+486	+479
Profits ou consommation d'impôts non activés	0	+323
Autres	-153	-160
Consommation des déficits reportables non activés plafonnée au montant de la charge théorique d'impôt	0	+511
Charge d'impôt société comptabilisée	+3	+478
CVAE (2)	-468	-484
Charge d'impôt société Groupe	-465	-6

(1) Dont CIR 156 K€ et CICE 330 K€

- (2) Depuis 2010, la taxe professionnelle est remplacée par deux nouvelles contributions :
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle.
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

I) Information relative aux parties liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants constituent le conseil d'administration. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en euros :

2017			2016			
BRUTS	Dont variable	dont AV/NAT	BRUTS	Dont variable	dont AV/NAT	
600 485	27 589	19 788	983 094	238 650	19 788	

La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Paiements en actions Néant

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 4 000 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

m) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

		DELOITTE & ASSOCIES			Xavier TOUITOU				
En Euros		Montant		%		Montant		%	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT	Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	74.000	65.500	73%	70%	28.000	28.000	27%	30%
	Missions accessoires	5.000	5.000						
Sous-total		79.000	70.500	74%	72%	28.000	28.000	26%	28%
AUTRES	PRESTATIONS, LE CAS ECHEANT								
	Juridique, fiscal, social								
	Technologies de l'information								
	Audit interne								
	Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
	Sous-total								
TOTAL		79.000	70.500	74%	72%	28.000	28.000	26%	28%